

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET



Note sur la Micro assurance

Exercice 2021

Table des matières

INTR	ODUCTION	2
I. L	a situation du marché sur la période 2017-2021	2
A.	L'offre de micro assurance	2
1	. Les sociétés	2
2	Les produits	2
3	La distribution	3
4	Le nombre d'assurés	3
5	Le chiffre d'affaires	3
В.	La demande de micro assurance	4
C.	Les prestations payées	4
D.	Les principaux ratios de performance	5
II.	Les pistes de réflexion	6

INTRODUCTION

L'objet de cette note est de faire la situation du marché de la micro assurance au Sénégal et de dégager quelques pistes de réflexion.

Il convient de rappeler que cette branche est assez nouvelle et que sa réglementation est entrée en vigueur le 1^{ier} juillet 2012. Les opérations de micro assurance sont régies par le livre VII du code CIMA (Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances).

I. La situation du marché sur la période 2017-2021

A. L'offre de micro assurance

1. Les sociétés

Les produits de micro assurance sont commercialisés par six sociétés (2 sociétés vie et 4 sociétés dommages) :

- SUNU Vie :
- ALLIANZ Vie;
- AXA Assurances:
- ASKIA Assurances :
- la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS);
- et Assurances la Providence.

2. Les produits

Les principaux produits de micro assurance commercialisés sur le marché sont :

- assurance décès ou assurance décès avec une garantie complémentaire hospitalisation ou invalidité permanente;
- maladie ;
- individuel accident;
- dommages aux biens (incendie, dégât des eaux, bris de glaces, etc.);
- perte de récoltes.

3. La distribution

Les principaux canaux de distribution utilisés sont :

- Les Institutions de Microfinance (IMF);
- Les opérateurs de téléphonie mobile ;
- Les associations ;
- Les groupements d'intérêt économique (GIE);
- Les courtiers :
- Les organisations non gouvernementales, etc.

4. Le nombre d'assurés

Le nombre de personnes assurées en micro assurance a augmenté entre 2020 et 2021. Il passe de 430 499 à 490 564 soit une hausse de 13,95%.

Il convient de signaler qu'en 2021, 36% des contrats concernent l'assurance vie contre 64% pour l'assurance dommages essentiellement des contrats pour couvrir les agriculteurs (312 163 agriculteurs sur 312 170 assurés au total pour toute l'assurance dommages)

Tableau 1 : Evolution du nombre de contrats

Années	2017	2018	2019	2020	2021
nombre de	529 351	1 367 299	1 278 393	430 499	490 564
contrats					
Taux de croissance	-	158,30%	-6,50%	-66,32%	13,95%

Source : données agrégées par la DA

5. Le chiffre d'affaires

En 2021, le chiffre d'affaires de la micro assurance s'est établi à 1,793 milliard de FCFA contre 1, 680 milliard de FCFA en 2020 soit une hausse de 6,76%.

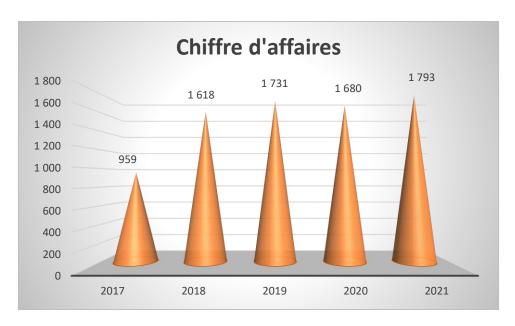
En 2021, la production est ainsi répartie : assurance dommages 1,351 milliard de FCFA représentant 75% de la production et assurance vie 442 millions de FCFA représentant 25% de la production.

Tableau 2 : Evolution du chiffre d'affaires

En millions de FCFA

Années	2017	2018	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires	959	1 618	1 731	1 680	1 793
Taux de croissance	-	68,72%	6,99%	-2,94%	6,76%

Source : données agrégées par la DA



B. La demande de micro assurance

Les sociétés ciblent principalement les populations des secteurs suivants :

- Le secteur informel ;
- Les pêcheurs traditionnels ;
- Les PME/PMI à faibles revenus ;
- Les agriculteurs ;
- Les artisans ;
- Les clients emprunteurs notamment dans le cadre des microcrédits octroyés par les IMF, etc.

C. Les prestations payées

Les prestations payées dans le cadre de la micro assurance se sont élevées à 752 millions de FCFA en 2021 contre 367 millions de FCFA en 2020 soit une augmentation en valeur absolue de 385 millions de

FCFA. Il convient de signaler qu'en 2021, 77% des sinistres payés concernent les risques agricoles contre 23% pour les produits décès.

Tableau 3 : Evolution des sinistres payés

En millions de FCFA

Années	2017	2018	2019	2020	2021
sinistres payés	411	442	373	367	752
Taux de croissance	-	7,54%	-15,61%	-1,61%	104,90%

Source : données agrégées par la DA

D. Les principaux ratios de performance

Le tableau ci-après nous donne la situation de certains ratios :

- ✓ le ratio charge de sinistre est à des niveaux acceptables sur toute la période. Il reste inférieur à la norme théorique de 65%.
- ✓ excepté l'exercice 2019, le ratio de charge de gestion est audessus de la norme théorique de 35%. Par conséquent, les sociétés devraient prendre des mesures pour contenir les frais de gestion (commissions plus frais généraux) dans des limites acceptables;
- ✓ en 2021, le revenu net accuse un déficit de 76 millions de FCFA
 contrairement aux exercices précédents. Ce déficit est dû
 essentiellement par les fortes augmentations notées au niveau
 des postes charge de gestion et charge de sinistre.

Tableau 4 : Evolution des principaux ratios

En millions de FCFA

Exercices	2017	2018	2019	2020	2021
primes acquises	959	1 613	1 735	1 679	1 794
frais de gestion	498	900	399	945	1 179
charge de sinistre	403	433	822	410	1 005
revenu net	17	285	526	344	- 76
Ratio des charges de sinistre	42,02%	26,84%	47,38%	24,42%	56,02%
Ratio des charges de gestion	51,93%	55,80%	23,00%	56,28%	65,72%
Ratio de revenu net	1,77%	17,67%	30,32%	20,49%	-4,24%

Source : données agrégées par la DA

II. Les pistes de réflexion

La micro assurance participe à l'inclusion financière des populations à faibles revenus et est un outil de lutte contre la pauvreté. Pour cette raison, des actions doivent être entreprises pour booster ce soussecteur de l'assurance. Nous proposons ci-après quelques actions :

- ✓ les associations de sociétés d'assurances et de sociétés de courtage en assurance devraient poursuivre les efforts de vulgarisation des produits de micro assurance;
- √ les capacités du personnel des sociétés d'assurances et de courtage devraient être renforcées davantage par le biais de séminaires et d'ateliers de formation :
- ✓ le renforcement du programme d'éducation en assurance des populations cibles ;
- ✓ la révision du livre VII du code CIMA comme il a été recommandé par les états généraux de l'assurance tenus à Abidjan en 2018. Cette révision pourrait faciliter l'entrée de nouveaux acteurs notamment l'arrivée de sociétés spécialisées en micro assurance;
- ✓ la défiscalisation ou l'application de taux de taxes incitatifs compte tenu de la cible (les populations à faibles revenus) ;
- ✓ L'application d'un régime fiscal souple pour les nouvelles sociétés purement de micro assurance. Par exemple, l'Etat pourrait exonérer ou réduire l'impôt sur le bénéfice des nouveaux entrants ne se serait-ce pour les trois premiers exercices d'autant plus que ce sous-secteur de l'assurance pourrait contribuer fortement à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté.